

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 484

24 mai 2005

### SOMMAIRE

A.R.D. Development S.A., Luxembourg . . . . .	23224	Confectionary Investment Cie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23208
A.R.H. Limited S.A.H., Luxembourg . . . . .	23208	Creola S.A., Luxembourg . . . . .	23214
AEG Anglo Battery Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	23193	Crucible S.A., Luxembourg . . . . .	23209
AEGIS European Fund Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23193	Cypris S.A., Luxembourg . . . . .	23229
Amco Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23189	Darwendale S.A., Luxembourg . . . . .	23227
Amerada Hess Capital Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23187	Eldolux S.A., Luxembourg . . . . .	23219
American Express Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	23215	Energy Source S.A., Luxembourg . . . . .	23227
Ammin Coal Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	23213	Eolis Medi@ Company, S.à r.l., Niederanven . . . . .	23190
Anglo Coal CMC 1 S.A., Luxembourg . . . . .	23213	Fidupar S.A., Luxembourg . . . . .	23215
Anglo Coal CMC 2 S.A., Luxembourg . . . . .	23192	Fine Invest S.A., Luxembourg . . . . .	23227
Anglo Mercury S.A.H., Luxembourg . . . . .	23207	Firebird S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23193
Athena Investments Limited S.A.H., Luxembourg . . . . .	23227	Fundamentum Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	23213
Athena Paint Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	23228	Gargour Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23211
Aviare S.A., Luxembourg . . . . .	23186	GDP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23220
Ayrton S.A.H., Luxembourg . . . . .	23226	GDP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23221
Bairlinvest S.A., Luxembourg . . . . .	23218	Georgia-Pacific, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23212
Beaux Immo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23209	Global Pharmaceutical Leaders, Inc., S.à r.l., Differdange . . . . .	23229
Beaux Immo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23211	Group International Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23190
Benton & Nolan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23191	H.R.T. Révision, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23225
Bureau TMEX S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	23211	H.R.T. Révision, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23226
Cap de l'Ecole Française Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23222	Immobilier Européenne Nerium S.A., Luxembourg . . . . .	23207
Casket Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23186	ISA-Isomax Holding A.G., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23212
CCM Overseas S.A. Holding . . . . .	23188	Jardipal S.A.H., Luxembourg . . . . .	23222
Celltech Limited S.A.H., Luxembourg . . . . .	23193	Jardipal S.A.H., Luxembourg . . . . .	23224
Centenary, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23208	Kokomo, S.à r.l., Schifflange . . . . .	23187
Centralmarketing, S.à r.l., Mersch . . . . .	23221	LBREP II Luxco Holdings, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	23219
Centrum Oil, S.à r.l. . . . .	23187	Lilliwyte S.A., Luxembourg . . . . .	23194
Chipnet S.A., Luxembourg . . . . .	23215	M.Group S.A., Luxembourg . . . . .	23232
Cidali Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23211	Magona International S.A., Luxembourg . . . . .	23228
CMT, Consulting, Management and Trade S.A., Luxembourg . . . . .	23192	Magona International S.A., Luxembourg . . . . .	23228
Comforsa International S.A. Holding . . . . .	23188	Malu Enterprises S.A., Luxembourg . . . . .	23214
Compagnie Hôtelière du Brésil S.A., Luxembourg . . . . .	23221	Minorco S.A., Luxembourg . . . . .	23209
Confectionary Investment Cie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23207	Mirunda S.A., Luxembourg . . . . .	23230
		Monaco Marine S.A., Luxembourg . . . . .	23188
		MPRE Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23216

N.A. Trans, S.à r.l., Dudelange . . . . .	23223	Séline Participations S.A., Luxembourg . . . . .	23231
N.A. Trans, S.à r.l., Dudelange . . . . .	23224	Silocentrale, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23228
Natexis-Cape S.A., Luxembourg . . . . .	23194	Sisen International S.A., Luxembourg . . . . .	23230
Natexis-Cape S.A., Luxembourg . . . . .	23207	Sisen International S.A., Luxembourg . . . . .	23230
Nettl Enterprises, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23215	Skin Care S.A., Luxembourg . . . . .	23222
Ocwen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23219	Taurus International S.A., Luxembourg . . . . .	23212
Paghera S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	23221	Taurus Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23212
Pavagest S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23213	Third Millennium Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23232
Peffermillen-SPG, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	23229	TL Investments S.A., Luxembourg . . . . .	23230
PHB S.A., Luxembourg . . . . .	23214	UHY Fibetrust, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23192
Placebo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23191	UHY Fibetrust, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23192
PMC Europe & Partners S.N.C., Luxembourg . . . . .	23231	VDS Computing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23191
PMC Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23229	Vetro Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23226
PMS Industries S.A., Luxembourg . . . . .	23192	Vialal International S.A., Luxembourg . . . . .	23219
Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23214	Vimowa S.A., Remich . . . . .	23190
Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	23208	Wagener Frères, S.à r.l., Remerschen . . . . .	23191
R.T.C. Réalisations Techniques des Collectivités, S.à r.l., Walferdange . . . . .	23191	Waterl'Eau International S.A., Sandweiler . . . . .	23222
Scarptor International S.A., Luxembourg . . . . .	23231	Waterl'Eau International S.A., Sandweiler . . . . .	23231

**CASKET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 54.422.

EXTRAIT

*Des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 juillet 2004*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011418.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**AVIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 41.435.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Sabena House Brussels, National Airport, B-1930 Zaventem, le 27 janvier 2005*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société AVIARE S.A a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- M. Baudouin de Vacleroy,
- M. Willy Buysse,
- M. Claude Weber

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat de KPMG AUDIT, en tant que réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005, statuant sur l'exercice social de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme,  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(011430.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**AMERADA HESS CAPITAL CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 79.729.

*Résolutions écrites du Conseil des Gérants datées du 11 novembre 2004*

1. Démission de Messieurs John Y. Schreyer et Gerald A. Jamin en tant que membres du Conseil des gérants.
2. Nomination de Messieurs John P. Rielly et Robert J. Vogel en tant que membres du Conseil des gérants.

1. Il a été décidé que:

Le 30 mars 2004, Monsieur John Y. Schreyer a donné sa démission en tant que gérant de la société. Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, Monsieur Gerald A. Jamin a aussi donné sa démission en tant que gérant de la société. Leurs démissions sont acceptées par le Conseil des gérants.

2. Il a été aussi décidé que:

Suite à la démission de Messieurs Schreyer et Jamin, John P. Rielly et Robert J. Vogel sont nommés gérants de la société. Leur nomination est acceptée par le Conseil des gérants.

Les démissions et les nominations seront soumises à l'approbation de l'associé unique.

R. B. Kirby / R. Thillens / D. Ransquin

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie B

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009072.3/723/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2005.

**CENTRUM OIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 28.097.

*Liquidation judiciaire*

Par un jugement du 19 novembre 1992, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, IV<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- CENTRUM OIL, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Karin Guillaume et a désigné comme liquidateur Maître Lex Kaufhold.

Par jugement du 13 mai 1997, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur de la société sus-énoncée Maître Sophie Devocelle, avocat à la Cour, demeurant à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener, en remplacement de Monsieur Lex Kaufhold.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> S. Devocelle

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07599. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043497.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**KOKOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 70.594.

Le 24 septembre 2004, Monsieur Renato Costantini, entrepreneur, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery, a cédé quatre cent vingt (420) parts sociales entièrement libérées de la société KOKOMO S.à r.l. à la société LA BALME S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le 24 septembre 2004, Madame Nathalie Higuët, sans état particulier, demeurant à B-6760 Bleid, 10, rue de Gomery, a cédé quatre vingt (80) parts sociales entièrement libérées de la société KOKOMO S.à r.l. à la société LA BALME S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

KOKOMO, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011283.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CCM OVERSEAS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 28.366.

*Liquidation judiciaire*

Par un jugement du 19 novembre 1992, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, IV<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- CCM OVERSEAS S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Karin Guillaume et a désigné comme liquidateur Maître Lex Kaufhold.

Par jugement du 13 mai 1997, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur de la société sus-énoncée Maître Sophie Devocelle, avocat à la Cour, demeurant à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener, en remplacement de Monsieur Lex Kaufhold.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> S. Devocelle

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07595. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043499.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**COMFORSA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 28.635.

*Liquidation judiciaire*

Par un jugement du 19 novembre 1992, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, IV<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- COMFORSA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Karin Guillaume et a désigné comme liquidateur Maître Lex Kaufhold.

Par jugement du 13 mai 1997, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>e</sup> chambre, siégeant en matière commerciale, a nommé liquidateur de la société sus-énoncée Maître Sophie Devocelle, avocat à la Cour, demeurant à L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener, en remplacement de Monsieur Lex Kaufhold.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> S. Devocelle

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07588. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(043501.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**MONACO MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.199.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 27 janvier 2005 lors du Conseil d'Administration de la société*

Les membres du conseil acceptent la démission de Monsieur Alberto Spina au poste d'administrateur-délégué et d'administrateur.

Les membres du conseil décident en remplacement de coopter Madame Chantal Lemeteyer au poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MONACO MARINE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00308. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011288.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**AMCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**
**Capital social: EUR 99.157,41.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 3, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 73.269.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 décembre 2004 que:

- SLOBEL N.V., une société constituée et régie selon les lois de la Belgique, ayant son siège social au 53, Della Faillelaan, B-2020 Anvers, Belgique, détenant 2.000 (deux mille) parts sociales dans la Société;
- MARI O.G. - HOLDING B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 55, Willemsparkweg, NL-1071 Amsterdam, Pays-Bas, détenant 1.800 (mille huit cents) parts sociales dans la Société;
- TRUSTMAATSCHAPPIJ AMALFI B.V., une société constituée et régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 55, Willemsparkweg, NL-1071 Amsterdam, Pays-Bas, détenant 200 (deux cents) parts sociales dans la Société, ont cédé l'ensemble des parts sociales qu'elles détenaient dans la Société, à savoir 4.000 (quatre mille) parts sociales.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Adain Dolan, demeurant au 6, Crann Nua Mullinary, Carrickmacross, Monaghan, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Patrick Considine, demeurant Longwood House, Maree Road, Ornamore, Galway, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Madame Maria O'Neill, demeurant au 48, Castle Avenue, Clifton, Clontarf, Dublin 3, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Patrick K Stephens, demeurant à Rosanna, Ahford, Wicklow, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Eddie Battersby, demeurant à Moorepark, Garristown, Meath, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Seán Kenny, demeurant à Springvalley, Summerhill, Meath, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Cormac Ó'Donnchú, demeurant au 18, Connaught Street, Phibsboro, Dublin 7, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Michael Kearney, demeurant au 18, Rostrevor Road, Rathgar, Dublin 6, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Madame Joan Lambert, demeurant Baltracey House, Maynooth, Kildare, Irlande . . . . .	250 (deux cent cinquante) parts sociales;
Monsieur Pat Reddington, demeurant à Bonavalley, Athlone, Westmeath, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Stephen Brennan, demeurant à «Woodlands», Kilcrea, Donabate, Dublin, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Pádraic O'Neill, demeurant au 35, Nutley Avenue, Dublin 4, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Peter Finnegan, demeurant au 16, Strandside, Abbesside, Dungarvan, Waterford, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Leonard Moran, demeurant au 4, Childers Heights, Ballina, Mayo, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Sean Martin O'Mahony, demeurant au 6, Old Castle Avenue, Carrickbrack Road, Sutton, Dublin 13, Irlande . . . . .	63 (soixante-trois) parts sociales;
Monsieur James Coady, demeurant The Step House, Main Street, Barris, Carlow, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Kieran Boland, demeurant Patrick's Court, Patrick Street, Kilkenny, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Frank McCabe, demeurant au 13, Kilteragh Pines, Foxrock, Dublin 18, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Damien Connolly, demeurant à Cashel, Finner Avenue, Bundoran, Donegal, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Stefan Hallenius, demeurant au 70, Heytesbury Lane, Dublin 6, Irlande . . . . .	62 (soixante-deux) parts sociales;
Monsieur Arnold Fanning, demeurant à Wilmer Villas, Birr, Offaly, Irlande	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Hugh Goulding, demeurant à Peterstown, Trim, Meath, Irlande.	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Raymond Stokes, demeurant au 7, Ardilea Downes, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Madame Maureen Stokes, demeurant au 26, Priory Way, Manor Grove, Whitehall Road, Dublin 6 W, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Madame Enda Spain, demeurant à Highbridge, Monasterevin, Kildare, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;

Monsieur Pat Denn, demeurant à Ballykerin Middle, Cappagh, Waterford, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur John Cusack, demeurant à Ballydowd, Lucan, Dublin, Irlande . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Patrick Norton, demeurant Gortmore House, Ballyhack, Kilsallagan, Dublin, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Barry McIntyre, demeurant c/o Harvest Financial Services Limited, 11, Herbert Place, Dublin 2, Irlande . . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Frank Twomey, demeurant c/o Harvest Financial Services Limited, 11 Herbert Place, Dublin 2, Irlande. . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
Monsieur Edward O'Mahony, demeurant c/o Harvest Trustees Limited, 11, Herbert Place, Dublin 2, Irlande. . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales;
HARVEST TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 11, Herbert Place, Dublin 2, Irlande. . . . .	125 (cent vingt-cinq) parts sociales.
<b>Total:</b> . . . . .	<b>4.000 (quatre mille) parts sociales.</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

AMCO INVEST, S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07516. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010988.3/250/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**GROUP INTERNATIONAL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. GROUP INTERNATIONAL FUND G.I.F. S.A.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 45.519.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011025.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**EOLIS MEDI@ COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 11A, rue Michel Lentz.

R. C. Luxembourg B 87.844.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011027.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**VIMOWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 49, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 33.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011036.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011037.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PLACEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 68.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011041.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**WAGENER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Remerschen, 56, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 27.632.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011043.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**R.T.C. REALISATIONS TECHNIQUES DES COLLECTIVITES, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Walferdange, 101, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 95.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07321, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011045.3/502/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**BENTON & NOLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 18.288.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011243.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PMS INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.300.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011053.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CMT, CONSULTING, MANAGEMENT AND TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.  
R. C. Luxembourg B 70.366.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(011055.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**ANGLO COAL CMC 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 90.366.

Par décision du conseil d'administration du 5 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011237.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**UHY FIBETRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. COGIS S.à r.l.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.966.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011310.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**UHY FIBETRUST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. COGIS S.à r.l.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 35.966.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011316.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**AEG ANGLO BATTERY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 31.998.

—  
Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011238.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CELLTECH LIMITED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 31.952.

—  
Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011239.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**AEGIS EUROPEAN FUND SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
H. R. Luxemburg B 101.346.

—  
Laut Beschluss einer ausserordentlichen Anteilseignerversammlung der AEGIS EUROPEAN FUND SERVICES, S.à r.l. vom 17. Januar 2005 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Herr Max Lenzenhuber wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen. Ihm wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Luxemburg, den 17. Januar 2005.

AEGIS EUROPEAN FUND SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011241.3/4185/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**FIREBIRD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 44.262.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 janvier 2005 que les mandats des administrateurs sortants, Mme Geneviève Blauen, MM. Gérard Muller et Fernand Heim, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que du Commissaire aux comptes, STENHAM, S.à r.l. (anc. StenGest, S.à r.l.) avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011275.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**LILLIWYTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 21.775.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011242.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NATEXIS-CAPE S.A., société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 43, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 11 avril 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 802 du 5 août 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Créer et d'émettre une nouvelle catégorie d'actions de catégorie E (les «actions E») et une nouvelle catégorie d'actions de catégorie S (les «actions S») avec les droits et privilèges y attachés tels que prévus dans les statuts de la Société suite à leur modification.

2. Augmenter le capital souscrit de la Société, à concurrence d'un montant de cent douze mille deux cent vingt euros (EUR 112.220,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quarante quatre mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.244.280,-) à un montant de deux millions trois cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.356.500,-) par l'émission et l'allocation de quatre cent quarante-cinq (445,-) nouvelles actions E, divisées en cent treize (113) actions E 2, cinquante-neuf (59) actions E 4, quarante-sept (47) actions E 5, quatre-vingt-trois (83) actions E 6, soixante-sept (67) actions E 7, soixante-quinze (75) actions E 8 et une (1) action E 9, ainsi que par l'émission et l'allocation de dix mille quatre cent (10.400) nouvelles actions A 0, cent deux (102) nouvelles actions A 9, de cent (100) nouvelles actions C 9, de deux (2) nouvelles actions D 9, de (dix-huit) 18 nouvelles actions R et de cent cinquante-cinq (155) nouvelles actions S contre un apport en espèces.

3. Modification des articles 3, 4, 11, 13 et 14 des statuts de la Société afin de refléter notamment cette création et émission de la nouvelle catégorie d'actions E et de la nouvelle catégorie d'actions S ainsi que pour redéfinir les droits de participation aux bénéfices des différentes catégories d'actions de la Société.

4. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'actions de classe E et une nouvelle catégorie d'actions de classe S avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec les droits et privilèges y attachés tels qu'ils seront prévus dans les statuts de la Société suite à leur présente modification (les «actions E») et (les «actions S»).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent douze mille deux cent vingt euros (EUR 112.220,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quarante-quatre mille deux cent quatre-vingts euros (EUR 2.244.280,-) à un montant de deux millions trois cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.356.500,-) par l'émission et l'allocation de quatre cent quarante-cinq (445) nouvelles actions E, divisées en cent treize (113) actions E 2, cinquante-neuf (59) actions E 4, quarante-sept (47) actions E 5, quatre-vingt-trois (83) actions E 6, soixante-sept (67) actions E 7, soixante-quinze (75) actions E 8 et une (1) action E 9, ainsi que par l'émission et l'allocation de dix mille quatre cents (10.400) nouvelles actions A 0, cent deux (102) nouvelles actions A 9, de cent (100) nouvelles actions C 9, de deux (2) nouvelles actions D 9, de dix-huit (18) nouvelles actions R et de cent cinquante-cinq (155) nouvelles actions S contre un apport en espèces et décide de constater que chacun des actionnaires déclare avoir renoncé à son droit de souscription préférentiel en rapport avec cette augmentation de capital, et décide de dispenser le Conseil d'Administration de la Société, de la préparation d'un rapport spécial qui aurait été requis en cas de suppression dudit droit de souscription préférentiel par l'assemblée.

*Souscription - Allocation*

Ensuite a comparu FACETIME - CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., une société ayant son siège social au n° 20, 1° Rua Dr. Brito Câmara, 9000-039 Funchal, Portugal, qui déclare souscrire toutes les actions E nouvellement émises, et 15 actions S nouvellement émises et payer en espèces le montant total de leur valeur nominale de quatre mille six cent euros (EUR 4.600,-).

Ensuite a comparu NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société de droit français ayant son siège social à Paris VII, 5-7 rue de Montessuy, France, qui déclare souscrire 10.400 actions A 0 et 102 actions A 9 nouvellement émises et payer en espèces le montant total de leur valeur nominale de cent cinq mille vingt euros (EUR 105.020).

Ensuite a comparu Monsieur Simone Cimino, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Milan - Italie), via Frinsi, 22, qui déclare souscrire 100 actions C9 nouvellement émises, 8 actions R nouvellement émises et 90 actions S nouvellement émises et payer en espèces le montant total de leur valeur nominale de mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 1.980,-).

Ensuite a comparu, NAMETREE - CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., ayant son siège social à rua Dr. Brito, câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal) qui déclare souscrire 2 actions D9 nouvellement émises, 10 actions R nouvellement émises et 50 actions S nouvellement émises et payer en espèces le montant total de leur valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-).

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant et un montant total de cent douze mille deux cent vingt euros (EUR 112.220,-) se trouve dès lors à la libre disposition de la Société.

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et décide d'attribuer:

- toutes les actions E nouvellement émises, et 15 actions S nouvellement émises à FACETIME - CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., prénommée;
- 10.400 actions A 0, et 102 actions A 9 nouvellement émises à NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, prénommée;
- 100 actions C 9, 8 actions R et 90 actions S nouvellement émises à Simone Cimino, prénommé;
- 2 actions D 9, 10 actions R et 50 actions S nouvellement émises à NAMETREE-CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., prénommée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 3, 4, 11,13 et 14 des statuts de la Société afin de refléter cette création et émission d'actions E, d'actions A 9, d'actions C 9, d'actions D 9 de nouvelles actions R et de nouvelles actions S, ainsi que pour redéfinir les droits de participation aux bénéfices des différentes catégories d'actions de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que l'article 3 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante-six mille cinq cent euros (EUR 2.356.500,-) divisé en deux cent trente-cinq mille six cent cinquante (235.650) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, réparties comme suit:

- 29.673 actions A 0,
- 44.900 actions A 2,
- 26.800 actions A 3,
- 23.450 actions A 4,
- 18.590 actions A 5,
- 32.615 actions A 6,
- 26.399 actions A 7,
- 29.650 actions A 8,
- 102 actions A 9,
- 100 actions C 2,
- 200 actions C 3,

- 100 actions C 4,
- 100 actions C 5,
- 100 actions C 6,
- 200 actions C 7,
- 100 actions C 8,
- 100 actions C 9,
- 375 actions D 2,
- 225 actions D 3,
- 196 actions D 4,
- 156 actions D 5,
- 275 actions D 6,
- 224 actions D 7,
- 250 actions D 8,
- 2 actions D 9,
- 113 actions E 2,
- 59 actions E 4,
- 47 actions E 5,
- 83 actions E 6,
- 67 actions E 7,
- 75 actions E 8,
- 1 action E 9,
- 168 actions R,
- 155 actions S.

Le capital social autorisé est fixé à trois millions (3.000.000,-) d'euros représenté par trois cent mille (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que l'article 4 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

L'alinéa (ii) Catégories d'actions est remplacé par l'alinéa suivant:

«(ii) Catégories d'actions:

Les droits des actionnaires sont représentés par des actions A, C, D, E, R et S. Les droits aux distributions de bénéfices, sont différents entre ces actions A, C, D, E, R et S et sont prévus à l'article 11 des présents statuts.

Pour chaque Investissement effectué (et dans la mesure où une catégorie d'actions a été créée alors que certains investissements ont déjà été effectués, les droits de cette catégorie d'actions ne se rapporteront qu'aux investissements non encore cédés antérieurement à la création de cette catégorie d'actions), la Société émet (ou est censée avoir émis) de nouvelles actions A (A1, A2, A3, A4, etc.), de nouvelles actions C (C1, C2, C3, C4, etc.), de nouvelles actions D (D1, D2, D3, D4, etc.) et de nouvelles actions E (E1, E2, E3, E4, etc.) correspondant à cet Investissement. Le montant du capital souscrit au titre desdites actions A, C et D et E sera égal à 15%, au moins, du coût d'acquisition des actions de chaque Investissement.

Les actions A sont des actions préférentielles et destinées à recevoir un Revenu Prioritaire. La souscription des actions A est ouverte et réservée à NPEI et ses Affiliées («les Actionnaires A»).

Les actions C, D et E sont des actions subordonnées qui donnent droit, à leur titulaire, à une partie des plus-values réalisées par la Société dès lors que lesdites actions A ont été complètement rachetées ou annulées et que lesdites actions A ont reçu leur Revenu Prioritaire, tel que décrit à l'article 11.

Pour chaque Investissement effectué, la Société sera amenée à émettre (ou sera censée avoir émis) 100 nouvelles actions C correspondant à cet Investissement, un nombre d'actions D correspondant à 0,125% du montant de cet investissement divisé par le montant nominal des actions D à émettre arrondis à l'unité la plus proche et un nombre d'actions E correspondant à 0,0375% du montant de cet investissement divisé par le montant nominal des actions E à émettre arrondis à l'unité la plus proche. Le nombre d'actions A peut varier en fonction du coût d'acquisition des actions dudit Investissement.

Les actions R sont des actions subordonnées qui donnent droit, à leur titulaire, à une quote-part des plus-values affectées à la Réserve R au pro rata du nombre d'actions R détenues par leur titulaire par rapport au nombre total d'actions R. Les actions S sont des actions subordonnées qui donnent droit, à leur titulaire, à une quote-part des plus-values affectées à la Réserve S au pro rata du nombre d'actions S détenues par leur titulaire par rapport au nombre total d'actions S. Les actions A, C, D et E émises (ou censées émises) dans le cadre de tout Investissement constitueront une catégorie distincte d'actions, et seront associées à l'Investissement sous-jacent effectué par la Société. Les actions A, C, D et E émises (ou censées émises) dans le cadre d'un premier Investissement effectué par la Société seront identifiées en tant que des actions A1, C1, D1 et E1 et les actions A, C, D et E émises dans le cadre d'un deuxième Investissement effectué par la Société seront identifiées en tant que des actions A2, C2, D2 et E2 et ainsi de suite pour chaque Investissement suivant effectué par la Société, étant entendu que pour une catégorie d'actions créée alors que certains investissements ont déjà été effectués voir cédées, ces actions porteront le même numéro que les actions d'une autre catégorie pré-existante en fonction de la convention décrite ci-dessus. Si la Société effectue ultérieurement un Investissement Complémentaire, elle sera amenée à émettre (ou censées avoir émis) des actions A, C, D et E de la catégorie correspondant à l'Investissement initial. Par exemple, si la Société effectue un Investissement Complémentaire relatif au

deuxième Investissement accompli, la Société émettra, à nouveau, des actions A2, C2, D2 et E2 relatives à cet Investissement Complémentaire.

Les actions A0 sont des actions ordinaires qui ne donnent droit à aucun Revenu Prioritaire. La souscription des actions A0 est ouverte et réservée à NPEI et ses Affiliées («les Actionnaires Ordinaires»).

L'alinéa (iv) Cessions d'actions est remplacé par le paragraphe suivant:

«(IV) Cessions d'actions:

Toute Cession d'actions A est libre.

Les Cessions d'actions C, D, E R et/ou S à toute personne, pour quelque raison que ce soit, sont soumises à l'agrément préalable exprès du Conseil d'Administration.

L'actionnaire désirant céder ses actions C, D, E, R et/ou S adresse une lettre de notification au Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire, le nombre d'actions et la catégorie dont elles relèvent dont la cession est envisagée (les «Actions Proposées»), leur numéro d'ordre ainsi que le prix de cession offert pour les Actions Proposées. Le Conseil d'Administration dispose de quinze jours à compter de la réception de la lettre de notification pour rendre sa décision d'approbation ou de refus, et pour la notifier au cédant. A défaut de réponse dans le délai susvisé, l'agrément du projet de cession sera réputé acquis.

En cas de refus d'agrément, le Conseil d'Administration s'oblige à faire acquérir par un actionnaire ou un tiers la totalité des Actions Proposées, aux mêmes conditions que celles précisées dans la notification. Le Conseil d'Administration disposera d'un délai d'un mois pour faire procéder à cette acquisition. A défaut d'exécution dans ce même délai, le projet de cession notifié par l'actionnaire désirant céder ses actions sera réputé agréé.»

L'alinéa (v) Rachat d'actions est remplacé par l'alinéa suivant:

«(V) Rachat ou annulation d'actions:

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles, en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

En cas de rachat d'actions ou d'annulation d'actions dans le cadre d'une réduction de capital par la société, le prix d'une action rachetée ou annulée sera déterminée comme suit, sans néanmoins que le prix de rachat total d'une série entière d'actions portant le même numéro d'indice (le «Prix de Rachat Total») ne puisse dépasser, pour l'Investissement sous-jacent à cette série d'actions, les Produits nets de Cession, augmentés des Revenus Distribuables et diminués du principal des prêts d'actionnaires octroyés par les Actionnaires A en vue de financer ledit Investissement sous-jacent, de tout intérêt payé sur ces derniers prêts d'actionnaires A et de toutes distributions faites aux Actionnaires au titre de l'article 11 en relation avec ledit Investissement.

Le Prix de Rachat Total est réparti dans l'ordre et suivant les priorités suivantes entre les différentes catégories d'actions d'une même série d'actions portant le même numéro d'indice:

(1) Premièrement, au profit des Actionnaires A, jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent la partie du Coût d'Acquisition de tous les Investissements cédés à la date du paiement correspondant à un financement réalisé par les Actionnaires A (le «Coût d'Acquisition A») et non encore distribuée, mais diminuée du principal des prêts d'actionnaires octroyés par les Actionnaires A en vue de financer lesdits Investissements, conformément à l'article 6 des présents statuts;

(2) Deuxièmement, au profit des Actionnaires C et D jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent la partie du Coût d'Acquisition de tous les Investissements cédés (au financement duquel ces actions ont ou sont censées avoir contribué) à la date du paiement correspondent au financement réalisé par les Actionnaires C (le «Coût d'Acquisition C») et de la partie du Coût d'Acquisition financé par les Actionnaires D (le «Coût d'Acquisition D») (les Coût d'Acquisition C et Coût d'Acquisition D au titre de rachat ou d'annulation des actions correspondent au moins, en principe, à la valeur nominale des actions C et des actions D) et non encore distribuée;

(3) Troisièmement, au profit des Actionnaires E jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent la partie du Coût d'Acquisition de tous les Investissements cédés (au financement duquel ces actions ont ou sont censées avoir contribué) à la date du paiement correspondent au coût d'acquisition financé par les Actionnaires E (le «Coût d'Acquisition E») (le Coût d'Acquisition E au titre de rachat ou d'annulation des actions correspondent au moins, en principe, à la valeur nominale des actions des actions E) et non encore distribuée

(4) Quatrièmement, au profit des Actionnaires A jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent le Revenu Prioritaire calculé sur le Coût d'Acquisition A pour tous les Investissements cédés à la date du paiement et non encore distribué, mais diminué de toutes sommes reçues par lesdits Actionnaires A au titre de paiement d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts, et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer, dans la mesure où ces sommes n'ont pas déjà diminué auparavant le prix de rachat ou d'annulation d'actions de Catégorie A;

(5) Cinquièmement, au profit des Actionnaires C et D jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent respectivement 20/167<sup>ème</sup> et 10/167<sup>ème</sup> de tous les paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire, que ces sommes aient été versées (i) en application de l'alinéa (4) ci-dessus, (ii) les distributions effectuées sur base de l'article 11 des présents statuts, quelque soit la date de ces paiements, ou (iii) au titre de paiements d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer. En cas de suffisance du Prix de Rachat total, les sommes à prendre ainsi en considération pour les besoins de cet alinéa représenteront respectivement 10%, pour ce qui est des Actionnaires C et 5%, pour ce qui est des Actionnaires D de la somme des paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire et des

paiements effectués au profit des Actionnaires C et D et, dans la mesure où tel sera le cas, au profit des Actionnaires E. En application du présent alinéa (v). En cas d'insuffisance du Prix de Rachat Total, les sommes à verser aux Actionnaires C au titre du présent alinéa représenteront en toutes hypothèses le double des sommes versées aux Actionnaires D;

(6) Sixièmement, au profit des Actionnaires E jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de rachat ou d'annulation des actions incluent respectivement 3/167<sup>ème</sup> de tous les paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire, que ces sommes aient été versées (i) en application de l'alinéa (4) ci-dessus, (ii) les distributions effectuées sur base de l'article 11 des présents statuts, quelque soit la date de ces paiements, ou (iii) au titre de paiements d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer. Les sommes à prendre ainsi en considération pour les besoins de cet alinéa représenteront respectivement 1,5%, pour ce qui est des Actionnaires E de la somme des paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire et des paiements effectués au profit des Actionnaires C, D et E en application du présent alinéa (v).

Le solde restant du Prix de Rachat Total sera réparti aux actionnaires dans les proportions suivantes: 83,5% aux Actionnaires A, 10% aux Actionnaires C, 5% aux Actionnaires D et 1,5% aux Actionnaires E;

mais toujours et seulement dans la mesure où ces actions ont contribué (ou, sont censées avoir contribué) au financement d'un Investissement non encore cédé au moment de l'émission de ces actions.

Les actions des Catégories A, C D et E d'une même série (c'est à dire les Actions de Catégories A, C D et E associées à un même Investissement) ne pourront être rachetées ou annulées que simultanément et intégralement conformément aux présents statuts, sauf que les actions de Catégorie A d'une même série peuvent être intégralement rachetées ou annulées sans que les actions des Catégories C, D et E de la même série ne soient rachetées ou annulées dans le cas où le Prix de Rachat Total n'excède pas en montant les sommes à allouer aux actions de catégorie A en vertu du numéro (1) du troisième alinéa ci-dessus.

Après la cession d'un Investissement, les actions des Catégories A, C D et E associées à cet Investissement devront être rachetées ou annulées dans un délai raisonnable après l'assemblée générale annuelle suivant cette cession afin de permettre aux Actionnaires A, C, D et E, de percevoir les sommes auxquelles ils ont droit en vertu des présents statuts.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide que l'article 11 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

L'alinéa (iii) Affectation et distribution du bénéfice net est remplacé par l'alinéa suivant:

«(iii) Affectation et distribution du bénéfice net:

Pour chaque Investissement cédé, l'assemblée générale des actionnaires pourra procéder aux affectations décrites ci-après.

Après prélèvement pour la Réserve Légale, pour la Réserve R et pour la Réserve S telles que définies ci-après, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

En cas de distributions de dividendes, les Revenus Distribuables afférents à un Investissement augmentés des Plus-Values et diminués des Pertes et des intérêts sur les prêts d'actionnaires octroyés par les Actionnaires A en vue de financer ledit Investissement, conformément à l'article 6 des présents statuts, seront affectés de la manière suivante:

(1) Premièrement, les distributions seront effectuées en priorité au profit des Actionnaires A jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de telles distributions correspondent au Revenu Prioritaire calculé sur le Coût d'Acquisition A diminué de toutes sommes reçues par lesdits Actionnaires A au titre de paiement d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts, et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer, dans la mesure où ces sommes n'ont pas déjà diminué auparavant les distributions effectuées en faveur des actions de Catégorie A.

(2) Deuxièmement, les distributions seront effectuées au profit des Actionnaires C et D jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de ces distributions correspondent respectivement à 20/167<sup>ème</sup> et à 10/167<sup>ème</sup> de tous les paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire, que ces sommes aient été versées en application de l'alinéa (1) ci-dessus quelque soit la date de ces distributions ou au titre de paiements d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer. Les sommes ainsi distribuées aux Actionnaires C et aux Actionnaires D représenteront respectivement 10% et 5% de la somme des paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire et des paiements effectués au profit des Actionnaires C et D et, si tel sera le cas, au profit des Actionnaires E, en application du présent alinéa (iii). En cas d'insuffisance des bénéfices distribuables, les sommes distribuées aux Actionnaires C représenteront en toutes hypothèses le double des sommes versées aux Actionnaires D.

(3) Troisièmement, les distributions seront effectuées au profit des Actionnaires E jusqu'à ce que les sommes reçues par eux au titre de ces distributions correspondent à 3/167<sup>ème</sup> de tous les paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire, que ces sommes aient été versées en application de l'alinéa (1) ci-dessus quelque soit la date de ces distributions ou au titre de paiements d'intérêts sur des prêts d'actionnaires, dès lors que ces prêts ont servis à financer un Investissement conformément à l'article 6 des présents statuts et ce quelque soit l'Investissement que ces prêts ont permis de financer. Les sommes ainsi distribuées aux Actionnaires E représenteront 1,5% de la somme des paiements effectués au profit des Actionnaires A au titre du Revenu Prioritaire et des paiements effectués au profit des Actionnaires C, D et E en application du présent alinéa (iii).

(4) Le solde des distributions sera alloué aux actionnaires dans les proportions suivantes: 83,5% aux Actionnaires A, 10% aux Actionnaires C, 5% aux Actionnaires D et 1,5% aux Actionnaires E,

mais toujours seulement dans la mesure où ces actions ont contribué (ou sont censées avoir contribué) au financement d'un Investissement non encore cédé au moment de l'émission de ces actions.»

L'alinéa (iv) Réserve d'Actions C et D est remplacé par les alinéas suivants:

«(iv) Réserve R

L'assemblée générale des actionnaires dotera chaque année, à partir de la création de la catégorie R, une réserve spéciale (la «Réserve R») d'un montant égal à la somme de (i) 45% des sommes distribuables aux Actionnaires C sur les Investissements financés au moyen des actions A, C et D indicées 1 et 3 et correspondant aux Investissements cédés au moment de la création des actions de catégorie E (les «Investissements Cédés») et (ii) 50% des sommes distribuables aux Actionnaires D sur les Investissements Cédés. Cette Réserve R est à maintenir jusqu'à la Date de Remboursement. La Société investira l'intégralité des fonds correspondant à la Réserve R sur le marché monétaire à court terme. Les revenus nets réalisés et cumulés sur les fonds correspondant à la Réserve R ainsi placés seront également affectés à cette Réserve R.

Les montants affectés à la Réserve R pourront uniquement être distribués aux Actionnaires R et ne pourront en aucun cas être distribués ou prélevés en faveur des actions de catégories C, D, E ou S. Cependant cette réserve ne pourra être distribuée avant la Date de Remboursement. Lors des opérations de liquidation de la Société, si la Date de Remboursement n'est pas intervenue, tous les montants affectés à la Réserve R seront distribués aux Actionnaires A.

«(v) Réserve S

L'assemblée générale des actionnaires dotera chaque année à partir de la création de la catégorie d'actions S, une réserve spéciale (la «Réserve S») d'un montant égal à la somme de (i) 45% des sommes distribuables aux Actionnaires C sur tous les Investissements autres que les Investissements Cédés et (ii) 50% des sommes distribuables aux Actionnaires D sur tous les Investissements autres que les Investissements Cédés et (iii) 50% des sommes distribuables aux Actionnaires E sur les Investissements autres que les Investissements Cédés, mais toujours dans la mesure seulement où cet Investissement n'avait pas encore été cédé avant l'émission des actions en question. Cette Réserve S est à maintenir jusqu'à la Date de Remboursement. La Société investira l'intégralité des fonds correspondant à la Réserve S sur le marché monétaire à court terme. Les revenus nets réalisés et cumulés sur les fonds correspondant à la Réserve S ainsi placés seront également affectés à cette Réserve S.

Les montants affectés à la Réserve S pourront uniquement être distribués aux Actionnaires S et ne pourront en aucun cas être distribués ou prélevés en faveur des actions de catégories C, D, E ou R. Cependant cette réserve ne pourra être distribuée avant la Date de Remboursement. Lors des opérations de liquidation de la Société, si la Date de Remboursement n'est pas intervenue, tous les montants affectés à la Réserve S seront distribués aux Actionnaires A.

Pour les besoins des distributions ci-dessus, il est précisé que la provision pour dépréciation totale d'un Investissement sera traitée comme une cession totale à perte de cet Investissement et une provision pour dépréciation partielle comme une cession partielle de cet Investissement à due concurrence de ladite dépréciation.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes, dans les conditions fixées par la loi et en se conformant aux dispositions qui précèdent.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide que l'article 13 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

L'alinéa (ii) Boni de liquidation est remplacé par l'alinéa suivant:

«(ii) Boni de liquidation:

Le boni de liquidation déterminé, le cas échéant, par le ou les liquidateurs(s), sera réparti entre les actionnaires dans l'ordre et selon les modalités indiqués à l'article 11.

Lors des opérations de liquidation, dans le cas où les Actionnaires C, les Actionnaires D et les Actionnaires E ont déjà reçu leur Carried Interest, le liquidateur devra s'assurer que l'intégralité du montant reçu par les Actionnaires C, des Actionnaires D et des Actionnaires E au titre du Portefeuille n'excède pas, respectivement 10%, 5% et 1,5% des Revenus Distribuables, des Plus-values et des Pertes reçus par les Actionnaires A au titre du Portefeuille. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, les Actionnaires C, les Actionnaires D et les Actionnaires E devront, dans les meilleurs délais, rembourser à la Société (pour redistribution ultérieure aux Actionnaires A) le montant excédentaire qu'ils ont reçu, déduction faite de tous impôts sur le revenu payés ou payables par les Actionnaires C, les Actionnaires D et les Actionnaires E, en relation avec ce montant excédentaire.

En outre, lors des opérations de liquidation de la Société, la totalité des fonds affectés à la réserve légale de la Société sera distribuée et répartie entre les Actionnaires Ordinaires.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide que l'article 14 des statuts de la Société est modifié de la manière suivante:

«**Art. 14. Définitions.** Les termes suivants commençant par une majuscule renvoient aux définitions ci-après exposées dans les présents statuts.

Actionnaires Ordinaires est défini à l'Article 4;

Actionnaires A désigne les titulaires d'actions de catégorie A tels que définis à l'Article 4;

Actionnaires C désigne les titulaires d'actions de catégorie C;

Actionnaires D désigne les titulaires d'actions de catégorie D;

Actionnaires E désigne les titulaires d'actions de catégorie E;

Actionnaires R désigne les titulaires d'actions de catégorie R;

Actionnaires S désigne les titulaires d'actions de catégorie S;

Affiliée désigne toute personne, physique ou morale, qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est contrôlée conjointement avec, une autre spécifique personne;

Carried Interest désigne les sommes distribuables aux Actionnaires C D et E conformément à l'Article 11, en ce compris les montants affectés à la Réserve d'Actions C D et E;

Coût d'Acquisition désigne le montant total payé par la Société au titre de l'acquisition d'un Investissement, y compris les Frais d'Acquisition relatifs à cet Investissement;

Date de Remboursement désigne toute date à laquelle le Montant Net d'Investissement est ou devient inférieur ou égal à zéro et les Actionnaires A ont reçu un dividende (tiré des Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession) supplémentaire égal au Revenu Prioritaire calculé sur la base du Montant Net d'Investissement;

Frais d'Acquisition désigne tous les frais supportés par la Société au titre de l'acquisition d'un Investissement (y compris, toutes sortes de taxes, droits d'enregistrement et frais d'intermédiaires ou honoraires de professionnels);

Investissement désigne tout investissement (autre qu'un placement à court terme) dans une société, effectué par la Société, y compris tous Investissements Complémentaires;

Investissements Cédés est défini à l'Article 11;

Investissement Complémentaire désigne un investissement supplémentaire dans une Société du Portefeuille ou un Investissement dans une Affiliée d'une Société du Portefeuille, effectué ou décidé avant ou, en tout état de cause, au 30 juin 2004;

Montant Net d'Investissement désigne à toute date, le total cumulé du Coût d'Acquisition de toutes les Sociétés du Portefeuille diminué de la somme des Revenus Distribuables et Produits Nets de Cession payés par la Société au titre de ce Portefeuille;

NPEI désigne NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société anonyme française;

Perte désigne le montant (s'il est positif) correspondant à la différence entre le Coût d'Acquisition et le Produit Net de Cession d'un Investissement, ou dans le cas d'une provision pour dépréciation totale ou partielle d'un Investissement, le montant total de cette provision totale ou partielle;

Période d'investissement désigne la période commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2001 et prenant fin au 30 juin 2004;

Plus-Value désigne le montant (s'il est positif) correspondant à la différence entre le Produit Net de Cession d'un Investissement et le Coût d'Acquisition de cet Investissement;

Portefeuille désigne tous Investissements effectués pendant la Période d'Investissement;

Produits Nets de Cession désigne les produits, en numéraire, tirés de la vente ou de toute autre forme de disposition de tout Investissement, reçus nets de tous frais de transaction, taxes et droits d'enregistrement relatifs à une telle disposition par la Société;

Réserve R est défini à l'Article 11;

Réserve S est défini à l'Article 11;

Revenus Distribuables désigne le montant total de tous les profits, intérêts, dividendes et tous autres bénéfices provenant de tous Investissements par la Société (autres que les Plus-Values ou les Pertes) y compris les revenus net réalisés et cumulés résultant du placement des Produits Nets de Cession sur le marché à court terme;

Revenu Prioritaire désigne à toute date, un montant obtenu en appliquant un intérêt au taux annuel de 10% (calculé et capitalisé au jour le jour);

Société désigne la société NATEXIS-CAPE SA;

Société du Portefeuille désigne toute Société dans laquelle la Société a effectué un Investissement avant la fin de la Période.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

#### *Evaluation des Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NATEXIS-CAPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, of December 21, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 566 of April 11, 2002. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 April 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 802 of 5 March, 2004.

The meeting is declared open at 11.45 o'clock with Mr, Eric Biren, company director, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Manuel Gagin, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To create and to issue a new category of class E shares (the «E shares») and a new category of class S shares (the «S shares») having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation.

2 To increase the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand two hundred twenty euros (EUR 112,220.-) so as to raise it from its present amount of two million two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,244,280.-), to two million three hundred fifty-six thousand five hundred euros (EUR 2,356,500.-) through the issuance and the allocation of four hundred forty-five (445) new E shares divided into one hundred thirteen (113) E2 shares, fifty nine (59) E4 shares, forty-seven (47) E5 shares, eighty-three (83) E6 shares, sixty-seven (67) E7 shares, seventy-five (75) E8 shares and one (1) E9 shares, as well as the issuance and the allocation of ten thousand four hundred (10,400) new A 0 shares, two hundred and two (102) new A9 shares, one hundred (100) new C9 shares, two (2) new D9 shares, eighteen (18) new R shares and one hundred fifty-five (155) new S shares, by contribution in cash.

3 To amend articles 3, 4, 11, 13 and 14 of the Company's articles of association in order to reflect this creation and this issuance of a new category of E shares and for purposes of restating the rights of the different classes of shares as regard the allocation of profits.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to create and to issue a new category of class E shares and a new class S shares each having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) and having the rights and privileges attached thereto as set out in the Company's articles of incorporation (the «E shares») and thee (the «S shares»).

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand two hundred twenty euros (EUR 112,220.-) so as to raise it from its present amount of two million two hundred and forty-four thousand two hundred and eighty euros (EUR 2,244,280.-) to two million three hundred fifty six thousand five hundred euros (EUR 2,356,500.-) through the issuance and the allocation of four hundred and forty-five (445) new E shares divided into one hundred thirteen (113) E2 shares, fifty-nine (59) E4 shares, forty-seven (47) E5 shares, eighty three (83) E6 shares, sixty seven (67) E7 shares, seventy-five (75) E8 shares and one (1) E9 shares, as well as the issuance and the allocation of ten thousand four hundred (10,400) new A 0 shares, two hundred and two (102) new A9 shares, one hundred (100) new C9 shares, two (2) new D9 shares, eighteen (18) new R shares and one hundred fifty-five (155) new S shares, by contribution in cash and resolve to acknowledge that each shareholder had withheld his preferred right as regard with the present increase of capital, and resolve to discharge the Board of Directors from the preparation of a special report, which shall have been required in the case of suppression of the preferred right by the meeting of shareholders.

*Subscription - Allocation*

There appeared FACETIME - CONSULTERES E SERVIÇOS LDA., a company having its registered office at n° 20, 1° Rua Dr. Brito Câmara, 9000-039 Funchal, Portugal which declares to subscribe all the newly issued E shares and fifteen (15) newly issued S shares and to fully pay up in cash the total amount of its nominal value of four thousand six hundred euros (EUR 4,600.-)

There appeared NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company having its registered office at à Paris VII, 5-7, rue de Montessuy which declares to subscribe the ten thousand four hundred (10,400) new A 0 shares and the one hundred and two (102) newly issued A9 shares and to fully pay up in cash the total amount of its nominal value of one hundred five thousand and twenty euros (EUR 105,020.-)

There appeared M. Simone Cimino, directors of companies, residing at Monza (Milan - Italie) via Frinsi, 22, who declares to subscribe the one hundred (100) newly issued C9 shares, eight (8) newly issued R shares and ninety (90) newly issued S shares and to fully pay up in cash the total amount of its nominal value of one thousand nine hundred eighty euros (EUR 1,980.-)

There appeared NAMETREE-CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., a company having its registered office at rua Dr. Brito, câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal) which declares to subscribe the two (2) newly issued D9 shares, ten (10) newly issued R and fifty (50) newly issued S shares and to fully pay up in cash the total amount of its nominal value of six hundred and twenty euros (EUR 620.-)

Proof of those payments has been given to the undersigned notary and the Company has at its free disposal the amount of one hundred twelve thousand two hundred twenty euros (EUR 112,220.-).

The general meeting resolves to accept the said subscription and payment and resolves to allot:

- all the newly issued E shares and fifteen (15) newly issued shares to FACETIME - CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., prenamed;
- ten thousand four hundred (10,400) new A0 shares and one hundred and two (102) newly issued A9 shares to NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL prenamed;
- one hundred (100) newly issued C9 shares, eight (8) newly issued R shares and ninety (90) newly issued S shares to M. Simone Cimino prenamed;
- two (2) newly issued D9 shares, ten (10) newly issued R shares and fifty (50) newly issued S shares to NAMETREE-CONSULTORES E SERVIÇOS LDA., prenamed.

*Third resolution*

The general meeting resolved to amend articles 3, 4, 11, 13 and 14 of the Company's articles of association, in order to reflect this creation and issuance of E shares, A 9 shares, C 9 shares, D 9 shares, new R shares and new S shares and for purposes of restating the rights of the different classes of shares as regard the allocation of profits.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved that article 3, of the Company's articles of association shall be amended as follows:

«**Art. 3.** The share capital is fixed at two million three hundred fifty six thousand five hundred euros (EUR 2,356,500) divided into two hundred thirty five thousand six hundred fifty (235,650) shares each having a nominal value of ten euros (EUR 10.-) divided as follows:

- 29,673 A0 shares,
- 44,900 A2 shares,
- 26,800 A3 shares
- 23,450 A4 shares,
- 18,590 A5 shares,
- 32,615 A6 shares,
- 26,399 A7 shares,
- 29,650 A8 shares,
- 102 A9 shares,
- 100 C2 shares,
- 200 C3 shares,
- 100 C4 shares,
- 100 C5 shares,
- 100 C6 shares,
- 200 C7 shares,
- 100 C8 shares,
- 100 C9 shares,
- 375 D2 shares,
- 225 D3 shares,
- 196 D4 shares,
- 156 D5 shares,
- 275 D6 shares,
- 224 D7 shares,
- 250 D8 shares,
- 2 D9 shares,
- 113 E2 shares,
- 59 E4 shares,
- 47 E5 shares,
- 83 E6 shares,
- 67 E7 shares,
- 75 E8 shares,
- 1 E9 shares,
- 168 R shares,
- 155 S shares

The authorised share capital of the Company is fixed at three million euros (EUR 3,000,000.-), divided into three hundred thousand shares (300,000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of ten euros (EUR 10.-). As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4.»

*Fifth resolution*

The general meeting resolved that article 4 of the articles of association of the Company shall be amended as follows: Paragraph (ii) Categories of shares shall be replaced by the following:

«(ii) Categories of shares:

The rights of the Shareholders of the Company are represented by A, C, D, E, R and S shares. The rights to receive distributions of profits are different for each of the A, C, D, E, R and S shares, as described at Article 11.

Whenever the Company makes an Investment (and to the extent that a category of shares has been created while some of the investments had already been performed, the rights attached to this category of shares shall only concern those investments not yet sold before the creation of the new category of shares), the Company issues (or is expected to issue) new A (A1, A2, A3, A4, etc) shares, new C (C1, C2, C3, C4, etc) shares, new D (D1, D2, D3, D4, etc) shares and new E (E1, E2, E3, E4, etc) shares in respect of that Investment. The paid-in nominal value of the A, C, D and E shares will be at least equal to 15% of the shares acquisition cost of each Investment.

The A shares are preferred shares and are entitled to receive a Preferred Return. The subscription of A shares is open to and reserved for NPEI and its Affiliates (the «A Shareholders»).

The C, D and E shares are subordinated shares, which entitle their holder to certain Capital Gain realised by the Company only once the relevant A shares have been fully redeemed or cancelled and the relevant A shares have been paid their corresponding Preferred Return, as described at Article 11.

In connection with each Investment, the Company will also issue (or shall be expected to issue) 100 new C shares in respect of such Investment, a number of D shares representing the equivalent of 0.125% of the amount of this investment divided by the nominal value of the D shares to be issued rounded to the nearest entire number and a number of E shares representing the equivalent of 0.0375% the amount of this investment divided by the nominal value of the E shares to be issued rounded to the nearest entire number. The number of A shares may vary in relation to the shares acquisition cost of the relevant Investment.

The R shares are subordinated shares which entitle their holder to a fraction of the Capital Gain allocated to the R Reserve and proportionally to the number of R shares held by the holder compared with the total number of R shares. The S shares are subordinated shares which entitle their holder to a fraction of the Capital Gain allocated to the S Reserve and proportionally to the number of S shares held by the holder compared with the total number of S shares. The A, C, D and E shares issued (or expected to be issued) with respect to any Investment shall constitute a separate class of shares and shall be associated with the underlying Investment made by the Company. The A, C, D, and E shares issued with respect to the first Investment made by the Company shall be identified as A1, C1, D1 and E1 shares, the A, C and D shares issued with respect to the second Investment made by the Company shall be identified as A2, C2, D2 and E2 shares, and so on for each new Investment made by the Company. If the Company subsequently makes an Add-On Investment, it will issue (or is expected to issue) the classes of A, C, D and E shares that correspond to the initial Investment. For instance, if the Company makes an Add-On Investment with respect to the second Investment made, the Company will once again issue A2, C2, D2 and E2 shares with respect to such Add-On Investment.

The A0 shares are ordinary shares which do not entitle their holder to a Preferred Return. The subscription of A0 shares is open to and reserved for NPEI and its Affiliates («the Ordinary Shareholders»).

Paragraph (iv) Share transfers shall be replaced by the following:

«(iv) Share transfers:

All A shares are freely transferable.

The transfer of all C, D, E, R and/or S shares to any person, for any reason, is subject to the prior approval of the Board of Directors.

The shareholders who wish to transfer their C, D, E, R and/or S shares shall send a notice letter to the Board of Directors, by registered post with acknowledgement of receipt, and indicating the name, postal address and residence for tax purposes of the transferor and the transferee, the number of shares and the class of shares being transferred (the «Offered Shares»), their number as well as the share price offered for the Offered Shares. The Board of Directors has 15 days from the receipt of the notice letter to give its approval or rejection of such transfer and to notify the transferor of such decision. If no decision is taken within such time period, the proposed transfer will be considered approved.

In case of rejection, the Board of Directors is obliged to find a purchaser, whether it be a shareholder or a third party, for all of the Offered Shares, on the same conditions specified in the notice letter. The Board of Directors will have one month in order to ensure that this acquisition is carried out. In default of such a transfer within this period, the proposed transfer that was notified by the shareholder wishing to transfer its shares will be considered approved.»

Paragraph (v) Redemption of shares shall be replaced by the following:

«(v) Redemption of shares:

The Company may redeem its own shares through the use of distributable reserves, in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 relating to commercial companies as amended.

In case of redemption or cancellation of shares by means of a reduction of the issued capital of the Company, the price for a redeemed or cancelled share shall be determined as follows, provided that the total redemption price of a whole series of shares carrying the same index number (the «Total Redemption Price») shall however not exceed, for the underlying Investment to such series of shares, the Net Proceeds of Sale, increased by the Distributable Profits and reduced by the principal of the shareholders loans granted by the A Shareholders in view of financing such underlying Investment, any paid interest on such shareholders loans and any distribution of profits to the Shareholders in accordance with article 11 of these articles of association in relation with such Investment.

The Total Redemption Price will be allocated in the following order and according to the following priorities between the different classes of shares of a same series of shares carrying the same index number:

(1) First, to the A Shareholders until the amounts received by the A Shareholders in the form of the redemption or cancellation price of their shares include such part of the Acquisition Cost of all the Investments sold at the date of payment corresponding to a financing made by the A Shareholders (the «A Acquisition Cost») and not yet distributed, but reduced by the principal of the shareholders loans granted by the A Shareholders for the funding of such Investments, according to article 6 of these articles of association.

(2) Second, to the C and D Shareholders until the amounts received by the C and D Shareholders in the form of the redemption or cancellation price of their shares include such part of the Acquisition Cost of all the Investments sold at the date of payment corresponding to a financing made by the C Shareholders (the «C Acquisition Cost»), and the part of the Acquisition Cost corresponding to a financing made by the D Shareholders (the «D Acquisition Cost») (the C Acquisition Cost and the D Acquisition Cost correspond in principle to the nominal value of the C Shares and the D Shares) but not yet distributed.

(3) Third, to E Shareholders until the amounts received by the E Shareholders in the form of the redemption or cancellation price of their shares include such part of the Acquisition Cost of all the Investments sold at the date of payment corresponding to a financing made by the E Shareholders (the «E Acquisition Cost»), (the E Acquisition Cost correspond in principle to the nominal value of the E Shares) but not yet distributed.

(4) Fourth, to the A Shareholders until the amounts received by the A Shareholders in the form of the redemption or cancellation price include the Preferred Return calculated on the A Acquisition Cost of all the Investments sold at the date of payment, but not yet distributed, reduced by the amount of all the sums received by the A Shareholders as interest on the shareholders loans granted by the A Shareholders for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, whatever the Investment which was so funded, to the extent that such sum have not already reduced the redemption or cancellation price of the A Shares.

(5) Fifth, to the C and D Shareholders until the amounts received by the C and D Shareholders in the form of the redemption or cancellation price include respectively 20/167 and 10/167 of all payments made to the A Shareholders as Preferred Return, be it (i) pursuant to paragraph (4) hereabove, (ii) as distributions pursuant to article 11 of these articles of association, whatever the date of such distributions, or (iii) as payment of interests on the shareholders loans provided these shareholders loans have been granted for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, without distinction of the Investment which was so funded. In cases where the Total Redemption Price is sufficient, the sum taken into account for the purpose of this paragraph shall represent respectively 10% as far as the C Shareholders are concerned and 5% as far as the D Shareholders are concerned of the total of the payments made to the A Shareholders with respect to the Preferred Return and the payments made to the C and D and, if it will be the case to the E Shareholders under the present paragraph (v). In cases where the Total Redemption Price is not sufficient, the amounts distributed to the C Shareholders will in all cases be the double of the amounts distributed to the D shareholders.

(6) Sixth, to the E Shareholders until the amounts received by the E Shareholders in the form of the redemption or cancellation price include respectively 3/167 of all payments made to the A Shareholders as Preferred Return, be it (i) pursuant to paragraph (4) hereabove, (ii) as distributions pursuant to article 11 of these articles of association, whatever the date of such distributions, or (iii) as payment of interests on the shareholders loans provided these shareholders loans have been granted for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, without distinction of the Investment which was so funded. The sum taken into account for the purpose of this paragraph shall represent 1.5% as far as the E Shareholders are concerned of the total of the payments made to the A Shareholders with respect to the Preferred Return and the payments made to the C and D and, if it will be the case to the E Shareholders under the present paragraph (v).

Finally, the balance of the Total Redemption Price, if any, will be allocated in the proportion of 83.5% to the A Shareholders, 10% to the C Shareholders, 5% to the D shareholders and 1.5% to the E Shareholders.

But always and only to the extent that those shares had contributed (or are expected to have contributed) to the financing of an Investment not yet sold at the time of the issuance of those shares.

The Class A, C D and E shares of the same series (being the Class A, C D and E shares relating to the same Investment) may only be redeemed or cancelled simultaneously and entirely in accordance with these articles of association, provided that the Class A Shares of a same series may be redeemed or cancelled entirely without the Class C D and E shares of the same series being redeemed or cancelled in the case where the Total Redemption Price does not exceed the sum to be allocated to the Class A Shares pursuant to (1) of the third paragraph hereabove.

Upon disposal of an Investment, Class A, C D and E shares relating to the same Investment shall be redeemed or cancelled within a reasonable time following the next annual general meeting after such disposal, so as to allow the shareholders to receive the amounts due to them pursuant to these articles of association.»

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolved that article 11 of the Company's articles of association shall be amended as follows:

Paragraphe (iii) Allocation and distribution of net profits shall be replaced as following:

«(iii) Allocation and distribution of net profits:

For each Investment sold, the General Meeting of Shareholders may decide on the allocations and distributions of profits as described hereafter.

Following allotments to the Legal Reserve, to the R Reserve and to the S Reserve as provided for hereafter, the General Meeting of Shareholders will decide on the allocations of the remaining annual net profits. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate all or part of the remaining profit to a reserve, to carry forward or to distribute such profit.

In case of distribution of profits, the Distributable Profit relating to an Investment, increased by the Capital Gain and reduced by the Loss and the interests of the shareholder loans granted by the A Shareholders in view of financing such Investment, in accordance with article 6 of these articles of association will be allocated as follows:

(1) First, the distributions will be allocated to the A Shareholders until the amounts received by the A Shareholders by reason of such distributions amount to the Preferred Return calculated on the A Acquisition Cost of all the Investments reduced by the amount of all the sums received by such A Shareholders as interest on the shareholders loans

granted by the A Shareholders for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, whatever the Investment which was so funded, to the extent that such sum has not already reduced the distribution made to the A Shares.

(2) Second, the distributions will be allocated to the C and D Shareholders until the amounts received by the C and D Shareholders by reason of such distributions amount respectively to 20/167 and 10/167 of all payments made to the A Shareholders as Preferred Return, be it pursuant to paragraph 1 hereabove, whatever the date of such distributions, or as payment of interests on the shareholders loans provided these shareholders loans have been granted for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, without distinction of the Investment which was so funded. In cases where the distributable amounts are sufficient, the sum then distributed in such a way to the C Shareholders and D Shareholders will represent respectively 10% and 5% of the total of the payments made to the A Shareholders with respect to the Preferred Return and the payments made to the C and D Shareholders and, if it will be the case, to the E Shareholders under the present paragraph (iii). In cases where the distributable amounts are not sufficient, the amounts distributed to the C Shareholders will in all cases be twice the amounts distributed to the D shareholders.

(3) Third, the distributions will be allocated to the E Shareholders until the amounts received by the E Shareholders by reason of such distributions amount to 20/167, 3/167 of all payments made to the A Shareholders as Preferred Return, be it pursuant to paragraph 1 hereabove, whatever the date of such distributions, or as payment of interests on the shareholders loans provided these shareholders loans have been granted for the funding of an Investment, according to article 6 of these articles of association, without distinction of the Investment which was so funded. The sum then distributed in such a way to E shareholders will represent 1.5% of the total of the payments made to the A Shareholders with respect to the Preferred Return and the payments made to the C, D and E Shareholders under the present paragraph (iii).

(4) Finally, the remaining distribution will be allocated in the proportion of 83.5% to the A Shareholders, 10% to the C Shareholders, 5% to the D shareholders and 1.5% to the E Shareholders».

But always and only to the extent that those shares had contributed (or are expected to have contributed) to the financing of an Investment not yet sold at the time of the issuance of those shares.

Paragraphe (iv) C and D Share Reserve shall be replaced as following:

«(iv) R Reserve:

Each year, the general meeting of shareholders shall allocate, from the creation of the category of R shares, to a special reserve (the «R Reserve») an amount equal to (i) 45% of the amount distributable to the C Shareholders on the Investments funded by A, C and D shares with index 1 and 3 and corresponding to the Investments sold at the creation of the category E shares (the «Sold Investments») (ii) 50% of the amount distributable to the D Shareholders on the Sold Investments. Such R Reserve shall be maintain until the Relevant Date. The Company shall invest all amounts held in the R Reserve in high quality short-term money market instruments. The net profits realized and cumulated on these amounts shall also be allocated to the R Reserve.

The amounts allocated to the R Reserve shall only be distributed to the R Shareholders and could not in any case be distributed or withdrawn to the benefit of the C, D E or S category of shares. However the R Reserve shall not be distributed before the Relevant Date. At the time of final liquidation of the Company, if the Relevant Date has not occurred, all amounts allocated to the R Reserve shall be distributed to the A Shareholders.

«(v) S Reserve:

Each year, the general meeting of shareholders shall allocate, from the creation of the category of S shares, to a special reserve (the «S Reserve») an amount equal to (i) 45% of the amount distributable to the C Shareholders on all the Investments other than the Sold Investments (ii) 50% of the amount distributable to the D Shareholders on all the Investments other than the Sold Investments and (iii) 50% of the amount distributable to the E Shareholders on all the Investments other than the Sold Investments but always to the extent that this Investment had not yet been sold before the issuance of the said shares. Such S Reserve shall be maintain until the Relevant Date. The Company shall invest all amounts held in the S Reserve in high quality short-term money market instruments. The net profits realized and cumulated on these amounts shall also be allocated to the S Reserve.

The amounts allocated to the S Reserve shall only be distributed to the S Shareholders and could not in any case be distributed or withdrawn for the benefit of the C, D E or R category of shares. However the R Reserve shall not be distributed before the Relevant Date. At the time of final liquidation of the Company, if the Relevant Date has not occurred, all amounts allocated to the R Reserve shall be distributed to the A Shareholders.

For the purpose of the above distribution, a write-off of an Investment will be treated as a total sale of that Investment at a loss and a write-down will be treated as a partial sale of that Investment to the extent of that write down.

The Board of Directors may proceed to a distribution of interim dividend, within the limits and under the condition set by law and in accordance with the above provisions.»

#### *Seventh resolution*

The general meeting resolved that article 13 of the Company's articles of association shall be amended as follows:

Paragraph (ii) Profits incurred by dissolution shall be replaced by the following:

«(ii) Profits incurred by dissolution:

Any profits determined by the liquidator or liquidators, as the case may be, will be distributed to the shareholders in the order and in the manner described at Article 11. At the time of final liquidation of the Company, if the C Shareholders, the D Shareholders and the E Shareholders have received any Carried Interest, the liquidator shall verify that the full amount received by the C Shareholders the D Shareholders and the E Shareholders with respect to the Portfolio does not exceed respectively 10%, 5% and 1.5% of the Distributable Profit, Capital Gains and Capital Losses received by

the A Shareholders with respect to the Portfolio. In the event this rule is not respected, the C Shareholders, the D Shareholders and the E Shareholders shall promptly reimburse the Company (for redistribution to the A Shareholders) the excess amount received, reduced by any income taxes paid or payable by the C Shareholders, the D Shareholders and the E Shareholders with respect to such excess amount.

Finally, at the time of final liquidation of the Company, all amounts of the legal reserve of the Company shall be distributed and allocated to the Ordinary Shareholders.»

#### *Eighth resolution*

The general meeting resolved that article 14 of the Company's articles of association shall forthwith read as follows:

«**Art. 14. Definitions.** For purposes of these Articles of Association, the following words and phrases shall have the following meanings:

Affiliates means a person, whether an individual or a legal entity, who, directly or indirectly, controls, is controlled by, or is under common control with, another specified person;

Acquisition Cost means the total amount paid by the Company with respect to acquiring an Investment, including Acquisition Expenses related to such Investment;

Acquisition Expenses means all expenses related to the acquisition of an Investment (including any taxes, duties, and brokerage or finder's fees as well as professional service fees) which are borne by the Company;

Add-On Investment means an additional Investment in a Portfolio Company or an Affiliate of a Portfolio Company made or approved on or before 30 June 2004;

A Shareholders means the holders of A class shares, as defined under Article 4;

Capital Gain means the amount by which the Net Proceeds of Sale resulting from the sale or distribution of any Investment exceed the Acquisition Cost thereof;

Capital Loss means the amount by which the Net Proceeds of Sale of any Investment fall short of the Acquisition Cost thereof, or in the case of a write-down or write-off, the full amount of such write-down or write-off;

Carried Interest means the amounts distributable to C, D Shareholders and E shareholders according to Article 11, including the amounts allotted to the C, D and E Share Reserve;

Company means NATEXIS-CAPE S.A.

C Shareholders means the holders of C class shares;

Distributable Profit means the total of all the profits, interest, dividends and other benefits derived by the Company from the Investments (other than Capital Gains or Capital Losses), including the realised and accrued net profits derived from the investment of the Net Proceeds of Sale on the short-term money market;

D Shareholders means the holders of D class shares;

E Shareholders means the holders of E class shares;

Investment means any private equity investment (other than a short term investment) in a company, made by the Company, including Add-On Investments;

Investment Period means the period beginning on 1 October 2001 and ending on 30 June 2004;

Net Investment Amount means on any date, the aggregate Acquisition Cost of all Portfolio Companies in the Portfolio minus the Income and Net Proceeds of Sale paid to the Company with respect to the Portfolio;

NPEI means NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a French société anonyme;

Net Proceeds of Sale means the cash proceeds of sale or other disposition of any Investment received by the Company net of any transaction costs and taxes and duties incurred in connection with such disposition;

Ordinary Shareholder has the meaning defined under Article 4;

Portfolio means all Investments made during the Investment Period;

Portfolio Company means any company in which the Company has made an Investment before the end of the Investment Period;

Preferred Return means on any date, an amount equal to a rate of return of 10% per annum (calculated and compounded on a daily basis);

Relevant Date means any date on which the Net Investment Amount is or become equal to or less than zero and the A Shareholders have received additional dividend (with respect to Income and Net Proceeds of Sale) equal to the Preferred Return computed on the Net Investment Amount.

R Reserve has the meaning given to such term in article 11;

R Shareholders means the holders of R class shares.»

Sold Investments has the meaning given to such term in article 11;

S Reserve has the meaning given to such term in article 11;

S Shareholders means the holders of S class shares

There being no further business, the meeting is terminated at 11.30 o'clock.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand five hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: E. Biren, M. Gavin, M. Martin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2005, vol. 430, fol. 5, case 8. – Reçu 1.122,20 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(013093.3/242/827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

---

**NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 85.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(013094.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

---

**ANGLO MERCURY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 70.044.

Par décision du conseil d'administration du 7 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00207. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011244.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CONFECTIONARY INVESTMENT Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 760.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 70.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011246.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**IMMOBILIAIRE EUROPEENNE NERIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 37.215.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011272.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 16.080.

Par décision du conseil d'administration du 7 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011245.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CONFECTIONARY INVESTMENT Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 760.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 70.824.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2004 ainsi que les autres documents et informations s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011249.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 33.666.

Par décision du conseil d'administration du 21 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011257.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CENTENARY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.177.475.892.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.333.

EXTRAIT

Conformément à l'apport de toutes les parts sociales détenues par CENTENARY INVESTMENTS INC., 3535533 CANADA INC. et SEAGRAM BEVERAGES (CANADA) LTD. dans la Société, représentant 100% du capital social de la Société, à CENTENARY INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.453, en date du 30 novembre 2000, la Société prend acte par la présente et accepte CENTENARY INVESTMENTS S.à r.l., en tant qu'associé unique de la Société à compter du 30 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00301. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011291.3/2460/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CRUCIBLE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 12.744.

Par décision du conseil d'administration du 7 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.  
Pour extrait sincère et conforme  
A. F. Pace-Bonello  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011258.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**MINORCO, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 12.139.

Par décision du conseil d'administration du 6 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.  
Pour extrait sincère et conforme  
A. F. Pace-Bonello  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011260.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**BEAUX IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 105.065.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.  
Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Giannino Stefano dit Stéphane Bosi, Directeur de banque, né à Monticelli (Italie) le 27 avril 1953, matricule n° 1953 0427 393, demeurant à L-2143 Luxembourg, 8, rue Laurent Ménager, propriétaire de trois cent quatre-vingt-dix-huit (398) parts de la société familiale BEAUX IMMO, S.à r.l. avec siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 21 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, matricule n° 2004 2426 181, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de ses deux enfants, pour lesquels il se porte personnellement fort, à savoir:

2.- Candice Bosi, étudiante, née à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1984, matricule n° 1984 0301 241, demeurant à L-5762 Hassel, 6, rue des Champs, propriétaire d'une (1) part de ladite Société;

3.- Brice Bosi, étudiant, né à Luxembourg, le 15 mai 1986, matricule n° 1986 0515 078, demeurant à L-5762 Hassel, 6, rue des Champs, propriétaire d'une (1) part de ladite Société.

Le comparant, agissant en ses dites qualités d'associé et de représentant d'associés, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il augmente le capital social à concurrence de soixante mille (60.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel de quarante mille (40.000,-) euros à cent mille (100.000,-) euros, par le création et l'émission de six cents (600) parts nouvelles, d'une valeur nominale de cent (100,-) euros, à souscrire et à libérer intégralement par Giannino Stefano dit Stéphane Bosi.

Cette augmentation de capital est réalisée par un apport en nature à la Société, des immeubles suivants:

I.- Un bureau dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 15, rue Glesener et inscrit au cadastre comme suit: Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich.

- Numéro 373/6225, lieu-dit «rue Glesener», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 10 centiares. a) en propriété privative et exclusive:

- Bureau constituant le lot numéro 019 U A 01, au premier étage, avec une surface de cent seize virgule quatre-vingt cinq mètres carrés (116,85 m<sup>2</sup>).

- Cave constituant le lot numéro 009 U A 82, au deuxième sous-sol, avec une surface de cinq virgule cinquante neuf mètres carrés (5,59 m<sup>2</sup>).

b) en copropriété et indivision forcée:

Quatre-vingt-huit virgule cinquante-sept/Millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (86,92 + 1,65=88,57/1000<sup>èmes</sup>).

*Titre de propriété*

Giannino Stefano dit Stéphane Bosi a acquis l'immeuble ci-avant désigné suivant vente du notaire Frank Molitor de Dudelange, en date du 10 décembre 2003, transcrite à Luxembourg I, le 29 décembre 2003, volume 1832, numéro 18.

II.- Un appartement dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 15, rue Glesener et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich.

- Numéro 373/6225, lieu-dit «rue Glesener», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 10 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

- Appartement constituant le lot numéro 026 U A 03, au troisième étage, avec une surface de cent trente sept virgule dix-neuf mètres carrés (137,19 m<sup>2</sup>).

- Cave constituant le lot numéro 002 U A 82, au deuxième sous-sol, avec une surface de sept virgule quarante et un mètres carrés (7,41 m<sup>2</sup>).

b) en copropriété et indivision forcée:

Quatre-vingt-cinq virgule vingt-quatre/Millièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (83,05 + 2,19=85,24/1000<sup>èmes</sup>).

*Titre de propriété*

Giannino Stefano dit Stéphane Bosi a acquis l'immeuble ci-avant désigné suivant vente du notaire Frank Molitor de Dudelange, en date du 10 décembre 2003, transcrite à Luxembourg I, le 29 décembre 2003, volume 1832, numéro 18.

III.- Un studio dans un immeuble en copropriété sis à Luxembourg, 17, rue Michel Rodange, dénommé «Résidence RENERT 3» et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Luxembourg, section HoA de Hollerich.

Numéro 352/4411, lieu-dit «rue Michel Rodange», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 2 ares 2 centiares.

a) en propriété privative et exclusive:

- le studio sis au rez-de-chaussée, (façade postérieure), côté droit;

- cave numéro 3 sise au sous-sol.

b) en copropriété et indivision forcée:

Trois cent soixante-huit virgule trente-sept/dixmillièmes des parties communes, y compris le sol ou terrain (344,63 + 23,74=368,37/10.000<sup>èmes</sup>).

*Titre de propriété*

Giannino Stefano dit Stéphane Bosi a acquis l'immeuble ci-avant désigné suivant vente du notaire Robert Schuman de Differdange en date du 24 juin 1997, transcrite à Luxembourg I, le 9 juillet 1997, volume 1507, numéro 110.

*Estimation*

L'apport total des trois (3) immeubles, en leur état actuel rénové, est évalué à la somme de huit cent cinquante mille (850.000,-) euros (soit trois cent cinquante mille (350.000,-) euros pour l'immeuble sub I.-, quatre cent mille (400.000) euros pour l'immeuble sub II.- et cent mille (100.000,-) euros pour l'immeuble sub III.-), dont un montant de soixante mille (60.000,-) euros est affecté au capital social, et le solde de sept cent quatre-vingt-dix mille (790.000,-) euros à un poste de prime d'émission dont l'assemblée des associés pourra librement disposer.

*Conditions de l'apport*

Le présent apport a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1) Les immeubles sont repris par la société dans l'état où ils se trouvent et se comportent à la date de ce jour, sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, même cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou dans les contenances indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société. Les immeubles sont cédés avec toutes les servitudes actives et passives, continues ou discontinues, apparentes ou occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

2) L'entrée en jouissance a lieu immédiatement.

3) Tous impôts, contributions, taxes et charges auxquels les immeubles sont ou pourront être assujettis, sont à la seule charge de la société à dater de ce jour.

4) Cet apport se fait libre de tous privilèges et hypothèques.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros, représenté par mille (1.000) parts sociales de cent (100) euros chacune.»

*Estimation des frais*

Les frais incombant à la société du fait de cette augmentation de capital sont estimés à approximativement dix mille trois cents (10.300,-) euros.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire certifie l'état civil des parties comme suit:

- Pour Giannino Stefano dit Stéphane Bosi suivant passeport.
- Pour Candice Bosi suivant extrait des registres de l'état civil.
- Pour Brice Bosi suivant extrait des registres de l'état civil.

Signé: Bosi, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2004, vol. 891, fol. 4, case 5. – Reçu 4.250,00 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1<sup>er</sup> février 2005.

F. Molitor.

(011384.3/223/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**BEAUX IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 105.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Molitor.

(011388.3/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CIDALI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.065.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011273.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**BUREAU TMEX, Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 79.058.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011285.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**GARGOUR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 16.954.

L'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 janvier 2005, a reconduit le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, pour un nouveau terme d'un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011276.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**TAURUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 53.603.

Par décision du conseil d'administration du 6 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011263.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**TAURUS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 45.055.

Par décision du conseil d'administration du 6 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011268.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**ISA-ISOMAX HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 36.488.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2004, que M. Jozef Petrik, docteur en droit, demeurant au 2 Zehrianska, SK-851 07 Bratislava, Slovaquie, a été nommé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de M. Ladislav Kosta, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011278.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 67.134.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 3 janvier 2005*

L'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25, route d'Esch à L-1470 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2005.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait et publication

GEORGIA-PACIFIC, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011292.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**ANGLO COAL CMC 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 90.365.

Par décision du conseil d'administration du 5 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011269.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**AMMIN COAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 77.872.

Par décision du conseil d'administration du 5 janvier 2005, la démission de Monsieur N. Jordan du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 2 décembre 2004.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

A. F. Pace-Bonello

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011270.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PAVAGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 104.821.

Il résulte d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration datée du 14 décembre 2004 que M. Andréa Melera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 12 Via Pioda, CH-6901 Lugano, a été nommé aux fonctions administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011284.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 63.825.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A. (la Société) passée sous seing privé en date du 18 décembre 2001 que, conformément à la loi du 10 décembre 1998:

- le montant du capital social de la Société a été converti en euros pour un montant de EUR 619.733,81;

- le montant du capital social de la Société a été augmenté pour atteindre la somme de EUR 625.000,- représenté par 25.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour extrait et publication

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011295.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 58.667.

Il résulte d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration du 15 décembre 2004 que la société est valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs, soit par la cosignature obligatoire d'un administrateur avec l'administrateur-délégué, M. Christian Gallimard.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011287.3/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**MALU ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R. C. Luxembourg B 67.846.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société du 14 janvier 2005*

Il a été décidé de transférer le siège de la société à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour MALU ENTERPRISES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011298.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PHB S.A., Société Anonyme,**

**(anc. PHB, S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.080.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(011302.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CREOLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.349.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 mars 2004 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

J. Quintus / K. Lozie

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011325.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

23215

**FIDUPAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.296.

Youssef Dib renonce avec effet immédiat, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat d'administrateur qui lui avait été confié au sein de la société.

Le 8 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011306.3/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**AMERICAN EXPRESS MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 68.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour AMERICAN EXPRESS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme*

*DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme*

Signatures

(011307.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CHIPNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.175.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 avril 2004 à 15.30 heures à Luxembourg*

*Résolution*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clemency pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

CHIPNET S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011317.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**NETTL ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 89.706.

Les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

NETTL ENTERPRISES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011324.4/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

23216

**MPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 105.847.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.353, une société avec siège social au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

2) ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Madame Annie Lyon, employée privée, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 25 janvier 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MPRE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix mille (70.000,-) euros (EUR), représenté par sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 janvier 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 8.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

**Art. 13.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE I S.A., préqualifiée, six cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	699
2) ECOREAL S.A., préqualifiée, une action. . . . .	1
Total: sept cents actions . . . . .	<u>700</u>

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de soixante-dix mille (70.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents (2.200,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.766, une société avec siège social au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - b) MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
  - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: COMCOLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 58.545, une société avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Lyon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 63, case 9. – Reçu 700 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

*A. Schwachtgen.*

(011635.3/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

#### **BAIRLINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.272.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 25 mars 2004 à 15.00 heures à Luxembourg*

#### *Résolution*

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs, Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

BAIRLINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00185. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011321.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**LBREP II LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.750,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 105.544.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 18 janvier 2005 que les cent soixante dix (170) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les cent soixante dix (170) parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les cent soixante dix (170) parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social sont dès lors détenues depuis le 18 janvier 2005 par la société LBREP II EUROPE LLC, une société à responsabilité limitée du droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 2711 Centerville Road, DE-19808, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Registre du Commerce de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) sous le numéro 3913128.

Senningerberg, le 25 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011326.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**ELDOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 53.054.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06487, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour ELDOLUX S.A., Société Anonyme

J. Claeys

Administrateur

(011331.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**OCWEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, réf. LSO-BA07643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2004.

Le mandataire

Signatures

(011332.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**VIALAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.011.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(011335.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 104.342.

L'an deux mille cinq, le sept janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de GDP, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.342, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 10 novembre 2004, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2004 non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Me Alexandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Me Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, tous présents et acceptant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

- que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés et les membres du bureau;
- qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés étant présents, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;
- que dès lors la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), afin de le porter de son montant actuel de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après délibération régulière de l'ordre du jour, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-), afin de le porter de son montant actuel de deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par l'émission de soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les soixante-dix-neuf mille cinq cents (79.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites par Monsieur Gérard Dumonteil, directeur de société, né le 16 novembre 1945 à Saint-Tropez, demeurant à 86, rue Souveraine, 1050 Bruxelles, Belgique.

Le montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) est intégralement alloué au capital social.

Le montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) se trouve à la disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

A la suite de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge des présentes, sont estimés à environ vingt-deux mille quatre cents euros (€ 22.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, Fl. Bal, M. Elvinger, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2005, vol. 904, fol. 38, case 2. – Reçu 19.875 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2005.

F. Kessler.

(011648.3/219/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.342.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 janvier 2005,

déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2005.

F. Kessler.

(011649.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**PAGHERA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(011337.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**COMPAGNIE HOTELIERE DU BRESIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 89.360.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 mars 2004 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat:

- des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A.

- et du Commissaire aux comptes, VO CONSULTING LUX S.A.

pour une durée de un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011339.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CENTRALMARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 6.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05811, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2005.

Pour la société

Signature

(011347.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**CAP DE L'ECOLE FRANÇAISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.828.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 925 du 4 décembre 1999,

dont le capital social de la société est fixé à quarante-cinq mille euros (€ 45.000,-) représenté par quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 6 janvier 2005.

enregistré à Esch/Alzette A.C., le 13 janvier 2005, volume 904, folio 41 case 3,

que la société anonyme holding dénommée CAP DE L'ECOLE FRANÇAISE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 71.828

a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2005.

F. Kessler.

(011341.4/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**Waterl'Eau INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 83.924.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011340.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**JARDIPAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 87.856.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 avril 2004 à 11.00 heures à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission M. Koen Lozie en sa qualité d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'acter cette démission et de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011342.3/1172/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**SKIN CARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.187.

—  
Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011343.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**N.A. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.095.

L'an deux mille cinq, le quatre janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Ahmed Amouche, chauffeur, demeurant à F-54430 Réhon, 33, rue Mézières,
- 2) Madame Scora Setti, gérante de société, demeurant à F-54430 Réhon, 33, rue Mézières.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée N.A. TRANS, S.à r.l., avec siège social à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.095, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 568 du 2 juin 2004.

2) Que le capital social est fixé à quatorze mille euros (14.000.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (140.- €) chacune.

3) Que Monsieur Ahmed Amouche, préqualifié, cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, toutes les cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (140.- €) chacune, qu'il détient dans la société N.A. TRANS, S.à r.l., pour le prix de neuf mille cinq cents euros (9.500.- €) à Monsieur Harun Hakan, gérant de sociétés, né à (F) Sarrebourg, le 15 août 1980, demeurant à F-57270 Uckange, 6, rue des Mimosas, ici présent et ce acceptant.

4) Que Madame Scora Setti, préqualifiée, cède et transporte par les présentes sous les garanties de droit, trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (140.- €) chacune, qu'elle détient dans la société N.A. TRANS, S.à r.l., pour le prix de cinq mille sept cents euros (5.700.- €) à Monsieur Muhammet Hakan, sans emploi, né à (F) Sarrebourg, le 4 décembre 1986, demeurant à F- 57270 Uckange, 6, rue des Mimosas ici présent et ce acceptant et vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de cent quarante euros (140.- €) pour le prix de trois mille huit cents euros (3.800.- €) à Monsieur Seyitahmet Hakan, sans emploi, né à Ladik (Turquie), le 1<sup>er</sup> mars 1952, demeurant à F-57270 Uckange, 2, rue des Mimosas, ici présent et ce acceptant.

Les cessionnaires préqualifiés seront propriétaires à compter de ce jour des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sociales seront productives à compter de ce jour et ils sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants reconnaissent avoir reçu des cessionnaires le prix des cessions soit au total dix-neuf mille euros (19.000.- €) avant les présentes, dont quittance.

5) Que Madame Scora Setti, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante de la société N.A.TRANS, S. à r.l., déclare accepter les cessions de parts prémentionnées au nom de la société conformément à l'article 1690 du code civil, avec dispense de signification.

6) Que suite aux cessions de parts sociales qui précèdent, la répartition des parts sociales est la suivante:

a) Monsieur Harun Hakan, préqualifié, cinquante parts sociales .....	50
b) Monsieur Muhammet Hakan, préqualifié, trente parts sociales .....	30
c) Monsieur Seyitahmet Hakan, préqualifié, vingt parts sociales .....	20
Total: cent parts sociales .....	100

7) Qu'ensuite les nouveaux associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Scora Setti, préqualifiée, comme gérante de la société et décide de nommer Monsieur Harun Hakan, préqualifié, nouveau gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4830 Rodange, 4, route de Longwy, à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Amouche, S. Setti, H. Hakan, M. Hakan, S. Hakan, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

P. Frieders.

(011658.3/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**N.A. TRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 100.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

P. Frieders.

(011664.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**JARDIPAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 87.856.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue  
le 20 octobre 2004 à 10.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 2 février 2004 de MM. Joël Murcia, Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., aux poste d'Administrateurs en remplacement de Mme Carine Reuter, MM. Fons Mangen et Jean-Hughes Antoine, et de M. Pierre Schill au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de M. Dominique Maqua.

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la démission par le Conseil d'Administration du 7 avril 2004 de M. Koen Lozie, Administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas pourvoir à son remplacement et réduit le nombre des Administrateurs de 4 à 3.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la présente Assemblée, celle-ci décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Joël Murcia, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011345.3/1172/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**A.R.D. DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 52.774.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2004 et après réception de la démission du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., RCS Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en remplaçant avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A.;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2004.

A.R.D. DEVELOPMENT S.A.

J.M. van Eijnden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011413.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**H.R.T. REVISION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.238.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de H.R.T. REVISION, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 30 août 1995, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1690 du 26 novembre 2002.

L'assemblée se compose actuellement des cinq (5) seuls et uniques associés, à savoir:

- 1.- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2004, ci-annexée;
- 2.- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2004, ci-annexée;
- 3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7240 Bereldange, 46, route de Luxembourg;
- 4.- Monsieur Philippe Richelle, licencié et maître en sciences économiques, demeurant à B-6637 Fauvillers, 46C, rue du Centre, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2004, ci-annexée;
- 5.- Monsieur Jean-Jacques Soisson, ingénieur commercial, demeurant à L-8131 Bridel, 42, rue des Genêts, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2004, ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution**Cessions de parts sociales*

Monsieur Jean-Jacques Soisson, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

- Monsieur Pierre Hoffmann, prénommé, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, en vertu d'une procuration sous seing privé, et ce acceptant: trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION prédésignée.
- Monsieur Dominique Ransquin, prénommé, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, en vertu d'une procuration sous seing privé, et ce acceptant: trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, prédésignée.
- Monsieur Romain Thillens, prénommé, ici personnellement présent et ce acceptant: trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, prédésignée.
- Monsieur Philippe Richelle, prénommé, ici représenté par Monsieur Romain Thillens, en vertu d'une procuration sous seing privé, et ce acceptant: trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, prédésignée.

Après acceptation et approbation par tous les associés de ces diverses cessions de parts sociales, il a été convenu encore entre associés que le prix de chaque cession de parts sociales est leur prix d'acquisition par Monsieur Jean-Jacques Soisson, soit la valeur comptable telle que celle-ci résulte du bilan au 30 septembre 2002.

Ensuite Messieurs Pierre Hoffmann, Dominique Ransquin et Romain Thillens et Monsieur Jean-Jacques Soisson, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la Société H.R.T. REVISION, déclarent accepter chacun au nom et pour compte de la Société, les diverses cessions de parts sociales ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter lesdites cessions de parts sociales, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** «Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
2.- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, Avenue Nic Kreins, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
4.- Monsieur Philippe Richelle, licencié et maître en sciences économiques, demeurant à 46 C, rue du Centre, B-6637 Fauvillers, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
Total: six cents parts sociales . . . . .	600»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de ramener le nombre de gérants de la Société de quatre (4) à trois (3) et décide de décharger Monsieur Jean-Jacques Soisson, prénommé, de sa fonction de gérant.

*Remarque*

Les parties susmentionnées déclarent expressément être les bénéficiaires réels de l'opération relatée au présent acte.

Dont acte. fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2005.

J.-J. Wagner.

(013015.3/239/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**H.R.T. REVISION, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2005.

J.-J. Wagner.

(013016.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**AYRTON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 54.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011344.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**VETRO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour VETRO INVESTMENT HOLDING S.A.

Signature

(011348.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**DARWENDALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 60.078.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARWENDALE S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en date du 27 novembre 2004 que:

La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

*Commissaire aux Comptes*  
CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Pour extrait conforme  
S.W. Baker  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08460. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011359.3/1349/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 17.854.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2004*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., il a été décidé comme suit:

\* de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de KPMG AUDIT, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme  
ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A.  
Signature  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04536. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011363.3/1349/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**FINE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R. C. Luxembourg B 96.140.

Le bilan au 28 décembre 2004 (date de liquidation), enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(011346.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**ENERGY SOURCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.524.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature  
*Un mandataire*

(011350.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**SILOCENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 6.090.

En complément à leur résolution de nomination du 6 juillet 2004, les deux associés de SILOCENTRALE S.à r.l., à savoir CEPAL S.A. et CENTRALMARKETING S.à r.l., précisent, pour autant que de besoin, que les pouvoirs de gérant de Monsieur Christian G. Durand sont généraux et non autrement limités que par des dispositions légales afférentes éventuelles.

Dressé à Mersch, le 13 août 2004.

CEPAL S.A. / CENTRALMARKETING, S.à r.l.

*Le Conseil d'administration / Le gérant*

Signatures / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02689. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(011364.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 18.723.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2004*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., il a été décidé comme suit:

\*de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de DELOITTE & TOUCHE, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A.

Signature

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, réf. LSO-AX04538. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011366.3/1349/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 59.750.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(011370.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**MAGONA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 59.750.

*Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 décembre 2004*

L'Assemblée a réélu:

- Aux fonctions d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008: Monsieur Jean-Marie Nicolay, administrateur de sociétés demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226, Luxembourg;

- Aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004: DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06651. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011368.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4501 Differdange, 144, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 93.553.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 décembre 2004 au siège de la société*

*Résolutions*

- 1) Décharge est donnée à M. Arnaud de Briey, gérant démissionnaire, pour l'exécution de son mandat.
- 2) M. Stéphane Bastin, né à Mons, le 30 mars 1972, résidant à B-7600 Péruwelz, 6, boulevard Léopold III, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec le pouvoir de signature conjointe avec un autre gérant A.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

S. Bastin

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011379.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**PMC EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 90.966.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 décembre 2004 au siège de la société*

*Résolutions*

- 1) Décharge est donnée à M. Arnaud de Briey, gérant démissionnaire, pour l'exécution de son mandat.
- 2) M. Stéphane Bastin, né à Mons, le 30 mars 1972, résidant à B-7600 Péruwelz, 6, boulevard Léopold III, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec le pouvoir de signature conjointe avec un autre gérant A.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

S. Bastin

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00664. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011383.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**CYPRIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011385.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**PEFFERMILLEN-SPG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne.  
R. C. Luxembourg B 99.631.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2004, volume 146S, folio 12, case 3, que la société à responsabilité limitée PEFFERMILLEN-SPG, S.à r.l. ayant son siège social à L-9010 Ettelbruck, 9, rue de Bastogne, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à l'adresse de Monsieur Adrien Scroccaro, qui est actuellement 46B, rue des Alliés, L-9012 Ettelbruck.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

E. Schlessler

Notaire

(011391.4/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**SISEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 93.232.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société  
tenue au siège social le 13 décembre 2004 à 15.30 heures*

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer à Gilles Marchand, administrateur de la société, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion avec effet au 3 janvier 2005. Cette délégation s'est faite dans le respect de l'autorisation préalable octroyée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 décembre 2004.

Dorénavant, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Gilles Marchand, demeurant 44, avenue de la belle Gabrielle, F-94130 Nogent-sur-Marne, Administrateur-Délégué;
- Frédéric da Rocha Alves, demeurant 11, rue de la Bourgogne; F-95430 Auvers sur Oise;
- Laure Jourdan, demeurant 11, rue de la Bourgogne, F-95430 Auvers sur Oise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SISEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00138. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011387.3/717/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**SISEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 93.232.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 13 décembre 2004 lors de l'Assemblée Générale de la société*

La démission de Frédéric da Rocha Alves en tant qu'Administrateur-Délégué de la société a été acceptée avec effet au 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SISEN INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011389.3/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**MIRUNDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.767.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature

*Un mandataire*

(011352.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**TL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 82.125.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature

*Un mandataire*

(011353.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**PMC EUROPE & PARTNERS S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 95.191.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 décembre 2004 au siège de la société*

*Résolutions*

- 1) Décharge est donnée à M. Arnaud de Briey, gérant démissionnaire, pour l'exécution de son mandat.
- 2) M. Stéphane Bastin, né à Mons, le 30 mars 1972, résidant à B-7600 Péruwelz, 6, boulevard Léopold III, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec le pouvoir de signature conjointe avec un autre gérant A.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour extrait sincère et conforme

S. Bastin

Gérant

(011386.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**SELINE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 51.472.

La soussignée atteste par la présente que suivant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2004

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse: 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 décembre 2004.

SELINE PARTICIPATIONS S.A.

J.H. van Leuvenheim

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011406.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**SCARPTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 66.493.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BA007670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature

Un mandataire

(011356.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**WATERL'EAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 83.924.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 18 juin 2004*

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée. Décharge pleine et entière leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour. Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant à 147, rue de Warcken, Ettelbruck. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

WATERL'EAU INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011439.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 57.132.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 27 janvier 2005 que:

- \* Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
  - \* Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
  - \* Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg,
  - \* Monsieur Rolando Polli, demeurant à Genolier (Suisse),
- sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

Et que:

\* H.R.T. REVISION, S.à r.l, sise 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,  
est élue Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00014. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(011409.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---

**M.GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.009.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2004 et après réception de la démission du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., RCS Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005;
- la nomination susmentionnée remplace avec décharge entière et définitive EUROLUX MANAGEMENT S.A.;
- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2004.

M.GROUP S.A.

M.P.E.M. Hendriks

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00416. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(011415.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

---